Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **133 (2007)**

Heft 20: **Ressources alimentaires**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ses preuves. Il a notamment été appliqué à des projets tels que « James », une formule d'appartements assortis de services à Zurich, ou pour le complexe de villas familiales érigées au Käppelirainweg à Aesch (BL).

Avec un instrument affiné et parfaitement rôdé, le cercle des garants s'est élargi : *Surveillance et Garantie de la Construction SA* à Genève et Lausanne, *Keytek SA* à Lausanne et *Metron architectes SA* à Brugg ont signé les contrats le 18 septembre 2007.

(SIA)

ASSURANCE MALADIE AU MEILLEUR PRIX

Les membres de la **sia** peuvent obtenir des rabais sur les couvertures complémentaires à l'assurance de base auprès de certaines caisses maladie.

Pour les assurances maladie complémentaires, la **sia** a conclu des contrats collectifs, assortis de réductions de primes avantageuses en faveur de ses membres, auprès des caisses *Helsana*, *Visana*, *ÖKK*, *CSS* et *Concordia*. Pour bénéficier de ces niveaux de primes préférentiels, le passage à une collective est en tout temps possible dans l'assurance complémentaire. En remplissant les formulaires ad hoc disponibles sur le site Internet de la **sia** (<www.sia.ch/assurances>), les membres intéressés par l'entrée dans une collective peuvent obtenir leur offre personnelle. Quant à l'assurance de base obligatoire, les rabais n'y sont pas autorisés, mais les assurés peuvent bénéficier de primes meilleur marché en optimalisant le montant de leur franchise ou en changeant de caisse maladie. Une comparaison des primes pour l'assurance de base figure sous <www.vzonline.ch>. Attention, le délai de résiliation pour l'assurance de base échoit le 30 novembre 2007.

(SIA/Marketing)

REGION NYON
CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Le Conseil régional du district de Nyon, créé en 2003, mène des actions de planification du développement régional, de développement économique et touristique; il soutient également des activités dans les domaines socioculturels et coordonne les projets d'intérêt régional.

Il recherche un(e)

Chef (fe) de projet

pour son département du développement territorial, pour un engagement dans les meilleurs délais.

Les principales missions et responsabilités de cette fonction sont les suivantes :

- Dans le cadre des différents schémas directeurs intercommunaux engagés, il s'agira de coordonner la planification stratégique et d'accompagner la concrétisation des projets ;
- Mettre en place des pratiques de management territorial sur la base d'outils adaptés ;
- Développer des collaborations transversales au sein du secrétariat régional ;
- Participer au projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur les thématiques à incidence territoriale.

Quant aux principales exigences professionnelles, le Conseil régional souhaite rentrer en contact avec des candidat(e)s **au bénéfice d'une formation d'architecte EPF (ou équivalente)** avec une compétence en urbanisme. Une expérience dans la conduite et concrétisation de projet est souhaitée. Le (la) candidat(e) devra également démontrer :

- Son ouverture d'esprit et son aptitude à collaborer avec d'autres disciplines,
- Sa capacité rédactionnelle, son esprit de synthèse,
- Sa connaissance des institutions publiques,
- Son aptitude à s'intégrer dans une petite équipe.

Le Conseil régional propose un travail varié dans un cadre dynamique, un encadrement au démarrage de l'activité, la possibilité de contribuer à la réalisation de projets concrets ainsi que des contacts privilégiés avec les différents acteurs privés et publics de la région.

En cas d'intérêt, nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre dossier de candidature au secrétariat du Conseil régional d'ici au 30 octobre 2007 à l'attention de M. Patrick Freudiger, Secrétaire régional, 5, Rue Jules Gachet, 1260 Nyon tél : 022 361 23 24. Le cahier des charges détaillé peut être obtenu sur demande info@regionyon.ch